



Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du Pôle de Recouvrement Spécialisé de LA REUNION

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au Pôle de Recouvrement Spécialisé :

- Monsieur Eucher CHERY, Contrôleur des Finances Publiques,
- Monsieur Thomas LOEGEL, Inspecteur des Finances Publiques,
- Monsieur Pierre Olivier MALET, Inspecteur des Finances Publiques
- Monsieur Owéis PATEL, Inspecteur des Finances Publiques
- Madame Sabine TESSIER, Contrôleur Principal des Finances Publiques,
- Madame Christine TRAUT, Contrôleuse des Finances Publiques,
- Madame Edith ESPERANCE, inspectrice des Finances Publiques,
- Monsieur Philippe HOARAU, Contrôleur des Finances Publiques,
- Madame Brigitte HENDEL, agent de recouvrement,
- Monsieur David LI THIAO TE, agent de recouvrement,

Art. 2 . – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Saint Denis, Le 1^{er} mars 2016,

Le Comptable du *Pôle de Recouvrement Spécialisé*,

Stéphane MEUNIER